

# REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

CPNEFP / ADEF – RS 28425 – CCC COMPLETER SA PRATIQUE DE L'ACTIVITE DE SECURITE DES GRANDS EVENEMENTS  
POUR EXERCER L'ACTIVITE D'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b> <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>
<b>Unité de Compétence 1 : Elargir l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité en dehors du cadre événementiel (UV3, 7 et 13)</b>		
<p>1 (UV8) - Tenir le poste de sécurité en réalisant les tâches courantes avec les outils et moyens appropriés pour garantir la conformité réglementaire.</p> <p>Collecter les informations nécessaires, utiles et les transmettre aux intéressés et personnes habilitées pour une bonne prise en compte des informations.</p>	<p>Les deux mises en situations proposées sur les 14 possibles permettent au formateur d'observer le comportement et la technique du stagiaire lors de la mise œuvre du contrôle d'accès, de l'accueil, d'une ronde, d'une intervention des forces publiques, d'une appréhension en situation courante à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des risques incendie</li> <li>- Gestion des alarmes</li> <li>- Maîtrise du Poste Central de Sécurité</li> <li>- Rondes de surveillance</li> <li>- Accueil et contrôle d'accès.</li> <li>- Transmission des consignes et informations.</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>La candidat revendique sa capacité à exercer le métier d'Agent de Prévention et de Sécurité, puisqu'en possession du CQP PSGE et qu'il a suivi le parcours préalable lui permettant de prétendre au CCC APSGE. En cas de validation cette présente certification, il pourra lui être délivré le TFP APS conformément à l'article 5 de l'Arrêté du 13 mai 2022.</p>
<p>2 (UV8) - Repérer et se positionner dans les locaux pour préparer une ronde efficace.</p> <p>Tenir compte des éléments clés et indispensables : lieux, locaux, sens de la ronde, points techniques, éléments de sécurité à vérifier (extincteurs, détecteurs, déclencheurs, ...), éléments stipulés dans les consignes, ... pour préparer et organiser des circuits de ronde performants.</p> <p>Réaliser la ronde conformément au plan prévu et signaler tout dysfonctionnement pour satisfaire sa mission de surveillance.</p> <p>Observer, discerner, rapporter pour informer utilement de manière appropriée, conforme et réglementaire.</p>		
<p><b>Pour : contribuer à l'image de la profession (aspect extérieur et compétences métiers) et pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la traçabilité de la situation</li> <li>- Ne pas engager ou limiter les responsabilités des agents impliqués et de l'entreprise</li> <li>- Exercer en professionnel son métier, dans un cadre hiérarchique ou avec les autorités.</li> </ul>		

# REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

CPNEFP - agent de prévention et de sécurité - TITRE apsgé – Dossier N°

<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b> <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>
<b>Unité de Compétence 2 : Compléter l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité pour protéger, alerter et secourir afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans toutes les situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires (MEJ + UV5 + UV8 + UV10 + UV11 + UV 14) + (UV6)</b>		
<p>3 (UV 5) - Identifier pour bien accueillir informer et orienter les différents interlocuteurs internes et externes (équipes de sécurité, forces de l'ordre, pompiers, SAMU, ...) à mobiliser en cas d'urgence dans le respect des consignes, des lois et règlements et pour assurer la sécurité des biens et des personnes en toutes circonstances.</p>	<p>Les 2 mises en situations proposées sur les 14 possibles permettent au formateur d'observer le comportement et la technique du stagiaire lors de la mise œuvre du contrôle d'accès, de l'accueil, d'une ronde, d'une intervention des forces publiques, d'une appréhension en situation courante à réaliser, ...</p> <p>UV 15 = Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (PC + rondier)</p> <p>Et</p> <p>QCU (Questionnaire à Choix Unique) contextualisés</p>	<p>L'agent apprécie la situation, informe conformément aux consignes, au cadre légal, sa hiérarchie, les secours et forces de police. L'agent participe efficacement aux opérations dans le respect de son rôle et de ses attributions. Il justifie de ses actions.</p>
<p>4 (UV10) - Connaître et comprendre les composantes de la chaîne de <b>télé-sécurité</b> pour opérer en sécurité et en conformité réglementaire. Comprendre les schémas et utiliser les différents systèmes électroniques de télé et vidéosurveillance pour agir efficacement et en conformité des réglementations.</p>		<p>L'agent se positionne dans la chaîne de télé et vidéosurveillance avec justesse, en conformité du cadre légal et consignes. L'agent utilise de manière appropriée et complète les dispositifs mis à sa disposition. L'agent agit de manière efficace et réglementaire afin de mener les actions prévues ou opportunes.</p>
<p>5 (UV8) - Identifier toute information, signal faible, déclencheur, ... faisant suite à une alarme permettant d'en établir les causes et de prendre les mesures sécuritaires appropriées pour éventuellement effectuer une levée de doute et/ou procéder ensuite aux opérations nécessaires.</p>		<p>L'agent identifie les informations pertinentes pour effectuer les levées de doutes et alerter. L'agent respecte les consignes et formalise les éléments de vigilance permettant de relever toute information susceptible de donner suite aux événements.</p>
<p>6 (UV6) - Appréhender une personne en toute circonstance usuelle en respectant les lois et règlements, les consignes et la sécurité des biens et des personnes et justifiant ses décisions et ses actes pour stopper efficacement tout individu suspecté légitimement et agir efficacement et en conformité du cadre légal.</p>		<p>L'agent exécute une appréhension réglementairement et efficacement dans le cadre légal et conformément aux obligations qu'il justifie.</p>

# REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

CPNEFP - agent de prévention et de sécurité - TITRE apsgé – Dossier N°

<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b> <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>
<b>Unité de Compétence 2 : Compléter l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité pour protéger, alerter et secourir afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans toutes les situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires (MEJ + UV5 + UV8 + UV10 + UV11 + UV 14) + (UV6)</b>		
<p>7 (UV11) - Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions liées au <b>travailleur isolé</b> pour garantir un lien permanent et avoir la capacité de secourir dans les meilleurs délais.</p> <p>Utiliser et faire utiliser un système de protection du travailleur isolé, conforme au dispositif d'assistance au travailleur isolé réglementaire pour préserver sa sécurité en permanence.</p> <p>Et généralement faire preuve de vigilance, d'attentions et d'application de soi et des autres par des mesures techniques, organisationnelles ou physiques pour prévenir au mieux toute situation liée au risque d'isolement du travailleur.</p>	//	<p>L'agent applique pour lui et pour les autres les dispositifs permettant de protéger le travailleur isolé.</p> <p>L'agent anticipe les situations et reste vigilant en toute circonstance.</p>
<p>8 (UV11) - Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions prévenant tout <b>risque électrique</b> et généralement faire preuve de vigilance, d'attentions et d'application pour soi ou pour les autres des mesures réglementaires liées aux risques électriques pour éviter tout accident d'origine électrique.</p>		<p>L'agent opère en milieu à risque électrique en toute sécurité pour lui et les autres.</p> <p>Il identifie et prévient des risques par des comportements adaptés, des actions précises, le port d'équipements spécifiques.</p>
<p>9 (UV14) - Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions prévenant tout <b>risque professionnel</b> et généralement faire preuve de vigilance, d'attentions et d'application pour soi ou pour les autres des mesures réglementaires liées aux risques professionnels, pour éviter tout autre accident courant d'origine professionnel.</p>		<p>L'agent fait référence et applique les dispositions prévues par les différents documents d'évaluation et de prévention des risques professionnels.</p> <p>L'agent participe utilement aux dispositifs et obligations y afférents.</p> <p>L'agent exerce sa mission dans les milieux particulièrement exposés ou face à des situations à risque particuliers.</p>

# REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

CPNEFP - agent de prévention et de sécurité - TITRE apsgé – Dossier N°

<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b> <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>
<b>Unité de Compétence 2 : Compléter l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité pour protéger, alerter et secourir afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans toutes les situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires (MEJ + UV5 + UV8 + UV10 + UV11 + UV 14) + (UV6)</b>		
<p>10 (UV14) - Identifier et exécuter en conformité les conditions d'application et de respect des dispositions prévenant tout <b>risque industriel</b> et plus particulièrement ceux liés aux installations classées pour garder les lieux en sécurité.</p> <p>Faire preuve de vigilance, attentions et application pour soi ou pour les autres des mesures réglementaires liées aux risques industriels et plus particulièrement aux installations classées pour protéger en permanence les biens et les personnes.</p>	//	<p>L'agent identifie les termes et affichages des sites industriels et en particulier des installations classées.</p> <p>Il en comprend la signification.</p> <p>Il indique les mesures de prudence et de précautions à prendre selon les natures de risque et en particulier ceux des installations classées</p>
<p>11 (UV5) - Identifier les consignes d'intervention incendie à appliquer le cas échéant : déclenchement d'alarme, organisation de l'évacuation, mise en sécurité des installations, accueil des équipes de secours extérieures, etc.</p> <p>Prévenir la sécurité des travaux par point chaud.</p>	Mise en situation pratique d'extinction d'une classe de feu appropriée avec les moyens disponibles, seul ou en équipe.	L'agent éteint un incendie sur feu à combustible réel sur la classe de feu choisie avec les moyens de première intervention proposés, seul et en équipe.
<p><b>Pour (3 à 11) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Apprécier justement et assurer la sécurité des biens et des personnes devant les risques.</b></li> <li>- <b>Repérer et respecter les prescriptions en matière de risque majeur.</b></li> <li>- <b>Gérer correctement la chaîne d'intervention en cas de nécessité y compris avec les moyens de télé ou vidéosurveillance.</b></li> <li>- <b>Ne pas laisser de travailleur isolé en situation potentielle risquée</b></li> <li>- <b>Opérer efficacement en s'assurant que les dispositions réglementaires sont prises.</b></li> </ul>		